

La belle saison est arrivée

► Disponibles à l'intérieur

SOMMAIRE

Vie municipale	p. 4
Génie et travaux publics	p. 10
Planification et aménagement du territoire	p.12
Sécurité incendie	p.13
Partenaires	p.14
Inauguration du Centre communautaire	p.16

Cahier municipal

Été 2017 • Vol. 27 • N° 2
Services municipaux

LA VILLE à votre service!

HORAIRE DES DIFFÉRENTS SERVICES

 **Hôtel de Ville**..... ☎ 450 659-7701
175, chemin Sanguinet, bureau 201, JOL 2K0
Lundi au jeudi 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi 8 h 15 à 12 h 15

Service de sécurité incendie

600, boul. Taschereau, La Prairie, J5R 1V1 ☎ 450 444-6652
Lundi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h 30
Mardi au jeudi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi 8 h 30 à 12 h 15

 **Service de planification et de l'aménagement du territoire**
175, chemin Sanguinet, bur. 201, JOL 2K0. ☎ 450 659-7701 p. 227
Lundi au jeudi 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi 8 h 15 à 12 h 15

Service du génie et des travaux publics

68, Montée Monette, JOL 2K0 ☎ 450 659-0204 p. 321
Lundi au jeudi 7 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi 7 h à 13 h

 **Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**
2225, route Édouard-VII, JOL 2K0 ☎ 450 659-7701 p. 258
Lundi au jeudi 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi 8 h 15 à 12 h 15

 **Bibliothèque Le Vaisseau d'Or**
2223, route Édouard-VII, JOL 2K0. ☎ 450 659-7701 p. 233, 234
Mardi au jeudi 13 h à 20 h
Samedi 9 h à 13 h
Dimanche 13 h à 20 h

AUTRES NUMÉROS UTILES

Régie Intermunicipale de Police Roussillon 450 638-0911
Contrôle des animaux 450 638-9698
MRC de Roussillon 450 638-1221
Collecte des ordures et matières recyclables 514 928-5227
Maison des jeunes Au Repère 450 659-0428
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries 514 380-8899
Bureau de poste 450 659-3230
Centre hospitalier Anna-Laberge 450 699-2425
C.I.T. Roussillon 514 877-6003
TARSO 450 444-2555
Paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge 450 659-1133
C.L.S.C. Kateri 450 659-7661
Permis de brûlage et Service prévention incendie 450 444-6351
Ligne Info-Travaux de la Ville 450 659-0204, poste 1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

450 659-7701

Pour toute urgence : 911

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez note que les séances se tiendront au centre communautaire située au 2235, route Édouard-VII, à 19 h 30

Prochaines séances

Mardi 13 juin 2017

Mardi 11 juillet 2017

Mardi 15 août 2017

FERMETURE DES BUREAUX

Les bureaux municipaux seront fermés les :

Journée nationale des Patriotes	Lundi 22 mai 2017
Fête Nationale du Québec	Lundi 26 juin 2017
Fête du Canada	Lundi 3 juillet 2017

PROCHAINES ÉCHÉANCES DES VERSEMENTS DE TAXES

3^e versement 17 juillet 2017

4^e versement 18 septembre 2017

Site internet : www.ville.saintphilippe.quebec



COORDINATION :

Marie-Josée Roy

Le cahier municipal est distribué dans chaque résidence et commerce de Saint-Philippe et est tiré à 2650 exemplaires.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)



Ce document est imprimé par Communication Globale Pub Cité, sur un papier certifié FSC® provenant de sources responsables.

Mot de la MAIRESSE

Belle saison, enfin tu nous reviens!

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Nous voici déjà aux portes de l'été et avec lui bien de l'action sur le territoire.

Entre autres, des travaux de construction de toutes sortes changent le décor.

Nous ferons tout en notre pouvoir pour en minimiser les inconvénients. Nous comptons de nouveau sur votre compréhension et nous vous remercions de votre patience.

Encore une fois, par votre pouce vert, vous participez à l'embellissement de notre ville. Je sais que la beauté de notre milieu dépend de chacune et chacun de nous. Comme par le passé, vous recevrez la visite de nos juges qui jetteront un œil scrutateur sur votre décor extérieur.



Vous êtes en mesure d'apprécier le nouveau décor de notre centre communautaire... ce site moderne et accueillant est accessible à chacun de vous! Il permettra ainsi à tous les citoyens d'y vivre des activités de toutes sortes.

Comme tous les ans, vous êtes invités à faire des heureux à bon compte, les 20 et 21 juin à la vente-débaras. Il s'agit seulement de sortir ce qui ne vous sert plus et de le partager.

Avec l'arrivée du beau temps, il est temps de sortir et de visiter nos parcs. Tout au long de l'été, une panoplie d'activités vous sera offerte. Inscrivez à vos agendas : la fête nationale. Une activité à ne pas manquer, avec une artiste découverte à la voix.

Durant la saison estivale, je vous invite à la prudence et au civisme. Respectons toutes les zones scolaires et les entrées de parcs.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue spéciale à tous les nouveaux résidents qui choisissent Saint-Philippe comme milieu de vie.

Je vous convie une fois de plus, à venir donner du sang le 2 juin prochain lors de ma collecte de sang annuelle qui se tiendra au centre communautaire.

En terminant, au nom de tous mes collègues du conseil, je vous souhaite une très belle saison estivale!

Lise Martin,
maire

VOTRE CONSEIL municipal



**Manon-Josée
D'AUTEUIL**

Conseillère district n° 1
Mairesse suppléante du
15 mars au 3 octobre 2017



**Jocelyn
BOUILLON**

Conseiller district n° 2



**Vincent
LANTEIGNE**

Conseiller district n° 3



**Johanne
BEULAC**

Conseillère district n° 4



**Sylvie
MESSIER**

Conseillère district n° 5



**Denis
MAYRAND**

Conseiller district n° 6

Vie MUNICIPALE

RAPPEL

VENTE-DÉBARRAS ANNUELLE À SAINT-PHILIPPE LES 20 ET 21 MAI 2017

La Ville vous rappelle que la vente-débarras annuelle se tiendra les 20 et 21 mai, beau temps, mauvais temps!

Vous pouvez vous procurer le répertoire des adresses inscrites à la vente débarras, il sera disponible à l'Hôtel de Ville de Saint-Philippe, au Service des loisirs, à la bibliothèque, ainsi que dans certains commerces locaux.

*Si vous souhaitez faire une vente-débarras une autre date que celle-ci, veuillez noter que cela est permis par la ville, vous devez toutefois, vous procurer un permis, gratuit au Service d'urbanisme.



de la mairesse de



Madame Lise Martin

En collaboration avec



VENDREDI 2 JUIN 13 H 30 À 20 H

Centre communautaire 2235, route Édouard-VII



DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.

AVIS IMPORTANT

GLISSEMENT DE TERRAIN SUR LA ROUTE ÉDOUARD-VII ET VOIE DE CONTOURNEMENT

Les pluies importantes du printemps ont occasionné beaucoup d'érosion dans le talus de la rivière St-Jacques, en bordure de la route Édouard-VII, à proximité du numéro civique 3580. D'importantes fissures sont apparues dans la chaussée et la Ville a reçu l'ordre du Ministère de la Sécurité publique de fermer une voie et d'y interdire complètement la circulation des camions. Pour l'instant, la route Édouard-VII n'est donc plus accessible aux camions, entre la montée Monette et la montée Signer. La circulation des camions est dorénavant, et pour une période indéterminée, déviée sur la montée Monette et le rang Saint-Marc. Il est important de noter qu'il demeure possible de circuler en voiture sur Édouard-VII, toutefois, la circulation se fait en alternance à l'aide de feux de circulation.

Des démarches ont été amorcées par la Ville afin que des travaux de stabilisation du talus soient effectués dès que possible. Ces préparatifs nécessiteront toutefois quelques mois. Pendant ce temps, la Ville doit s'assurer de maintenir les lieux sécuritaires. Nous sollicitons ainsi la compréhension et la patience de la population touchée par ce contre temps.



Vie MUNICIPALE

ÉLECTION MUNICIPALE 2017

Tel que prévu à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le mandat de quatre ans du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe se terminera à l'automne 2017. Il y aura donc élection générale, le dimanche 5 novembre prochain.

La préparation d'une élection comporte plusieurs étapes dont les principales sont les suivantes :

13 septembre	avis public d'élection
22 septembre au 6 octobre	période de production des déclarations de candidature au poste de maire et de conseillers
6 octobre	dépôt de la liste électorale
14 au 26 octobre	période de révision de la liste électorale
11 octobre	avis public de scrutin (si plus d'une candidature à l'un ou plusieurs des postes)
Dimanche, 29 octobre	vote par anticipation, de midi à 20 h
Dimanche, 5 novembre	jour du scrutin, de 10 h à 20 h

VOUS DÉSIREZ VOUS PRÉSENTER AU POSTE DE MAIRE OU À CELUI DE CONSEILLER DE LA VILLE?

Toute personne qui a droit d'être inscrite sur la liste électorale de la Ville de Saint-Philippe et qui y réside de façon continue ou non, depuis au moins les 12 derniers mois, le 1^{er} septembre 2017, peut poser sa candidature au poste de maire ou de conseiller, en présentant une déclaration de candidature au bureau de la présidente d'élection, entre le 22 septembre et le 6 octobre 2017, à 16 h 30.

Les formulaires et informations utiles sont disponibles au bureau de la présidente d'élection, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, pendant les heures habituelles d'ouverture.

POUR VOTER, IL FAUT ÊTRE ÉLECTEUR ET INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Est électeur et peut être inscrite sur la liste électorale, toute personne physique qui est majeure le 5 novembre 2017, et qui, le 1^{er} septembre 2017 :

- est de citoyenneté canadienne ;

- n'est pas en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter prévue par la loi.

De plus, elle doit remplir une des conditions suivantes :

- être domicilié sur le territoire de la ville, et, depuis au moins le 1^{er} mars 2017, au Québec ;
ou
- être, depuis au moins le 1^{er} septembre 2016, propriétaire d'un immeuble dans les limites de la ville et avoir transmis une demande écrite d'inscription à la présidente d'élection ;
ou
- être, depuis au moins le 1^{er} septembre 2016, occupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la ville et avoir transmis une demande écrite d'inscription à la présidente d'élection.

Dans le cas où il y aurait plusieurs copropriétaires d'un immeuble ou plusieurs cooccupants d'un établissement d'entreprise, certaines règles s'appliquent pour désigner la personne (une seule) qui sera inscrite à la liste électorale.

Il est à noter que les personnes morales ne peuvent être inscrites sur la liste électorale. Seules les personnes physiques peuvent voter lors d'une élection municipale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pour toute question concernant le processus électoral, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau de la présidente d'élection au 450 659-7701, poste 228.

Vous pouvez également consulter le site web du Directeur général des élections à l'adresse : www.electionsquebec.qc.ca ou le contacter au 1 888 ELECTION (1 888 353-2846).

Un GUIDE DE L'ÉLECTEUR sera distribué par la poste au cours du mois d'août prochain. Vous retrouverez dans ce guide toutes les informations se rapportant à l'élection générale de novembre 2017 dont notamment la carte électorale et la liste des rues par district, les modalités entourant la révision de la liste, les différents lieux de votation, la carte de rappel, etc. Ce guide sera également mis en ligne, sur notre site internet.

J'invite donc tous les électeurs de Saint-Philippe à s'informer sur le processus électoral et à participer à cette activité démocratique en exerçant son droit de vote le 5 novembre prochain, parce que « Voter c'est important ».

La présidente d'élection,
Me Manon Thériault

Vie MUNICIPALE

SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Syndicat des employés de la Ville de Saint-Philippe (SCFP 4345)

Le 16 mars dernier, le syndicat des employés de la Ville de Saint-Philippe (SCFP 4345) et l'administration de la mairesse Lise Martin ont paraphé leur nouvelle convention collective.

C'est à l'unanimité, en février, que les membres avaient approuvé l'entente entre la Ville et le syndicat.

La Ville de Saint-Philippe est en pleine expansion. Pour faire face à cette nouvelle réalité, la Ville s'est assurée de faire les ajustements nécessaires pour améliorer les conditions de travail de ses employés et ainsi favoriser la rétention de son capital humain.

Le nouveau contrat de travail couvre une période de six ans. Il prévoit la création de classes salariales et l'ajout d'échelons. La convention collective étant échue depuis le 31 décembre 2015, les augmentations, qui comportent notamment une part de rattrapage, couvrent les années 2016 à 2021. La Ville a consenti une augmentation salariale de 2,2% à chacune des années.



Photo, dans l'ordre habituel : Madame France Boyer, secrétaire du Syndicat, et monsieur Stéphane Ouellette, président du Syndicat, section locale 4345, madame Lise Martin, mairesse, ainsi que madame Marie-Claude Lessard, conseillère syndicale au SCFP. Absent lors de la photo : monsieur Martin Lelièvre, directeur général.

HOMMAGE À NOS BÉNÉVOLES; CRÉATEURS DE RICHESSES

Le 29 avril dernier, s'est tenu la soirée de reconnaissance annuelle. Madame Lise Martin, Mairesse, a profité de l'occasion pour souligner l'apport inestimable des bénévoles dans notre communauté.

Un petit message à vous chers bénévoles...

« On vous reconnaît facilement à votre capacité de vous mettre à l'oeuvre sur-le-champ.

Rien dans votre apparence ne vous distingue des autres, sauf peut-être votre sourire.

Personne ne retrousse ses manches aussi vite que vous.

Vous êtes adeptes de bien des activités en autant que celles-ci apportent du bien être aux autres.

Grâce à vous bénévoles des liens se créent, se tissent et à partir de ce moment, plus rien n'est pareil. »

Merci



Vie MUNICIPALE

LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES ÂÎNÉS

Dans le cadre de son programme de distinctions honorifiques, l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, a décerné la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés à quatre personnes de notre communauté. Cette distinction se veut un symbole de reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi de Québécois(es) qui exercent ou qui ont exercé une influence positive au sein de leur communauté.

La cérémonie de remise des médailles s'est déroulée au Collège Militaire de St-Jean sur Richelieu, le 2 avril, en présence de Madame Lise Martin, Mairesse, Monsieur Jean-Claude Poissant, Député fédéral et Monsieur Richard Merlini, Député provincial.

Nous souhaitons féliciter chaleureusement les récipiendaires de cette distinction, soit Monsieur Marc Deneault, Madame Lise Morency, Madame Francine Larivée Fillion et Monsieur Michel Provençal.



Sur la photo: Monsieur Jean-Claude Poissant, Monsieur Michel Doyon, Madame Lise Morency, Monsieur Marc Deneault et Madame Lise Martin, Mairesse.

Absents sur la photo : Madame Francine Larivée Fillion et Monsieur Michel Provençal

SKATE PARK

SOUTIEN FINANCIER DES CAISSES DESJARDINS 20 000 \$

C'est lors de l'assemblée générale annuelle des Caisses Desjardins, le 25 avril dernier que Jordan Otis, jeune citoyen engagé de Saint-Philippe, a raconté son expérience vécu dans le cadre du projet skate park.

C'est lors d'une séance du conseil municipal, en mai 2013 que Jordan a déposé une pétition comportant 500 signatures en faveur de l'aménagement d'un skate park.

Son initiative a porté fruit, puisque le skate park sera aménagé au parc Gérard-Laframboise pendant la saison estivale. De plus, la Ville peut compter sur un soutien financier de 20 000 \$, provenant des Caisses Desjardins, des Berges du Roussillon et de La Prairie.

Les gens présents ont eu le privilège d'assister à une prestation de Jay Du Temple, jeune humoriste de la relève.



Sur la photo: Monsieur Yves Bisson, directeur général, Caisse Desjardins, Lise Martin, Mairesse, Jay Du Temple, humoriste, Jordan Otis, membre du comité jeunesse / skate park et monsieur Michel Dupuis, Président du C.A. Caisses Desjardins.

Vie MUNICIPALE

TOURNOI NOVICE-ATOME-PEE WEE

La ville de Saint-Philippe est heureuse d'apporter un soutien financier à l'association de hockey mineur de Delson Saint-Philippe dans l'organisation de la 28^e édition du tournoi de hockey mineur annuel.



LA FÊTE DES VOISINS : LE COMPTE À REBOURS EST AMORCÉ

Les citoyens de Saint-Philippe sont invités à se réunir avec leur voisinage pour célébrer la Fête des voisins, qui aura lieu le samedi 10 juin prochain. La Fête des voisins, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, a pour principal objectif de rapprocher les citoyens vivant dans un même milieu.

Vous pouvez consulter le site Web de la Fête des voisins pour y trouver des informations et des suggestions d'activités à faire entre voisins : www.fetedesvoisins.qc.ca.



SOUTIEN AUX ORGANISMES

Dans le cadre de sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, la Ville de Saint-Philippe est heureuse de remettre un soutien financier de 500 \$ aux trois organismes suivants. Cette contribution leur permettra de poursuivre leurs activités et le service offert à la population



Habitations la Gaillarde



Club de l'âge d'or



Café liberté 50

Vie MUNICIPALE

Le **CONCOURS** *Maisons fleuries* est de retour!

Dans la poursuite de son programme d'embellissement, la Ville invite la population à contribuer à l'embellissement de notre milieu de vie.

L'objectif du concours est de reconnaître les efforts des citoyens qui ont à cœur l'embellissement de leur environnement. Aucune inscription n'est requise, puisque les juges sillonneront la ville durant les deux premières semaines de juillet pour l'évaluation des maisons fleuries.

Les juges attribueront un pointage aux maisons sélectionnées et tous ceux qui auront obtenu 75 points et plus recevront une invitation pour le dévoilement des grands gagnants. Cette soirée se tiendra en septembre prochain.

Les critères d'évaluation :

- propreté des lieux (Max 5 points)
- agencement des couleurs -
annuelles et vivaces (Max 30 points)
- arbustes et conifères (Max 20 points)
- arbres (Max 10 points)
- pelouse (Max 10 points)
- matériaux inertes -
tout ce qui n'est pas vivant (Max 10 points)
- impression d'ensemble (Max 15 points)
- fleur emblème (Gaillarde) (extra 2 points)

Prix décernés selon les catégories suivantes :

- 3 prix dans le secteur urbain
- 3 prix dans le secteur rural
- 2 prix pour pots, bacs, jardinières, balcons
- 1 prix pour Logements multiples
- 1 prix pour commerces, industries, institutions, fermes et campings
- 1 mention spéciale

Veuillez prendre note que les gagnants des 1^{ers} prix de l'an passé ne sont pas éligibles cette année, afin de laisser la chance à tous!

*Cultivez votre
passion, bon été!*



SERVICE DU GÉNIE et des travaux publics

VANNE D'ENTRÉE D'EAU (BONHOMME À EAU, BOÎTE DE SERVICE)

Nous voulons rappeler aux propriétaires de résidences desservies par le réseau d'aqueduc municipal qu'il est de la responsabilité du propriétaire du bâtiment de s'assurer que la boîte de service demeure visible, dégagée et accessible afin de faciliter la manipulation de celle-ci.

Si vous planifiez des travaux de terrassement, de pavage ou de plomberie, communiquez avec le Service du génie et des travaux publics le plus tôt possible pour procéder à la localisation, à la levée ou à la descente de la boîte de service, car il faut prévoir un délai raisonnable. Seul l'employé municipal est autorisé à manipuler la vanne d'entrée d'eau.

De plus, les propriétaires devront assumer les frais d'ajustement de boîte de service s'il y a lieu.

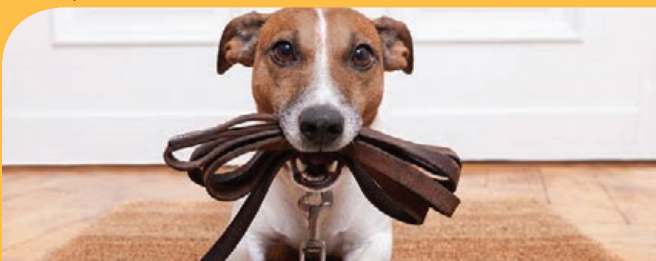
ENTRETIEN DES TERRAINS ET DE FOSSÉS

Selon la réglementation municipale, chaque propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain doit entretenir la pelouse et/ou le fossé de son terrain ainsi que celle située dans l'emprise de la rue. Donc, il est nécessaire d'entretenir la pelouse et/ou le fossé de l'emprise de rue sur le devant de votre terrain, mais également celui situé sur le côté s'il y a lieu.

Les propriétaires de terrains vacants ont l'obligation de tondre l'herbe avant le 10 juin et 10 août de chaque année. Tous propriétaires qui ne respectent pas cette réglementation sera passible d'une amende et devra en assumer les frais.

PROPRIÉTAIRE DE CHIEN

Nous rappelons aux propriétaires de chien de respecter les autres et les sentiers lors des promenades. Vous devez ramasser les excréments de votre animal et en disposer dans les poubelles municipales!



VIE DE QUARTIER

Avec le beau temps, vien la présence des enfants qui circulent par dizaine dans nos rues. Puisqu'ils sont parfois distraits, les conducteurs doivent redoubler de prudence. Portez une attention particulière aux approches des traverses de piétons et des parcs. Selon le code de la sécurité routière, les automobilistes doivent céder le passage aux piétons et cyclistes. En auto, soyez vigilant et arrêtez-vous pour les laisser passer.

À Saint-Philippe, on respect nos piétons!



COLLECTE DE BRANCHES

Pour le restant de l'année, trois collectes de branches seront faites, soit au mois de juin, septembre et octobre. Déposez vos branches en face de votre propriété en prenant soin d'orienter les troncs du côté de la rue. **Les branches dont le diamètre excède 15 cm (6 po), les racines et les souches ne sont pas acceptées.**

- 1^{re} collecte, le 5 juin
- 2^e collecte, le 11 septembre
- 3^e collecte, le 9 octobre

Chaque collecte s'échelonne sur deux semaines. Veuillez prendre note que les branches doivent être **DÉPOSÉES À LA RUE LA JOURNÉE PRÉCÉDENTE DE LA COLLECTE.**

Ce service est gratuit. Ceci dit, des frais pourront être exigés pour les retardataires et si l'amoncellement de branches est trop important et dépasse 30 minutes de travail. Nous vous rappelons également que les branches déposées aux ordures ne sont plus ramassées lors de la collecte des déchets.

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Le Service du génie et des travaux publics procède au rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc. Ces travaux sont nécessaires pour un bon entretien préventif et déceler les fuites sur le réseau d'aqueduc. Il consiste à isoler partiellement une conduite pour en faire évacuer l'eau par une borne d'incendie. Lors de ces opérations, votre eau peut devenir floue. Il vous suffit de laisser couler l'eau quelques instants pour revenir à une situation normale.

SERVICE DU GÉNIE et des travaux publics

ÉCOCENTRE

Les citoyens de la Ville peuvent disposer des matériaux suivants au garage municipal, situé au 68, montée Monette, durant les heures d'ouverture. Le service d'écocentre est destiné à la récupération de matières résiduelles d'origine résidentielle seulement (les matières d'origine commerciale ne sont pas acceptées).

- peinture
- matériel informatique
- piles rechargeables et alcalines (incluant les batteries de voiture ou de camion)
- lampes au mercure, fluo compactes et tubes fluo-rescents (RecycFluo)
- vieille huile
- pneus
- bonbonnes de propane
- carton
- matériaux de construction, rénovation, démolition*

(certains matériaux comme la tourbe, la terre, du tapis, des meubles, etc., ne sont pas admissibles dans le conteneur. Nous vous invitons à communiquer avec le Service du génie et des travaux publics, pour obtenir des renseignements sur les matériaux acceptés ou prohibés dans le conteneur.)

* Des frais sont exigibles selon la quantité : coffre de voiture 10 \$, une remorque avec un essieu 15 \$ et une remorque deux essieux 20 \$. La ville se réserve le droit d'exiger le double du tarif, si la quantité de déchets contenus par la remorque, la camionnette ou la fourgonnette dépasse la quantité normale du contenant.

Pour informations, contactez le garage municipal au 450 659-0204.



BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

La surconsommation d'eau potable entraîne plusieurs conséquences économiques et environnementales négatives, dont :

- l'abaissement de la nappe phréatique;
- la détérioration des cours d'eau et des lacs;
- le coût élevé du traitement des eaux usées;
- des pénuries d'eau lors de sécheresses;
- la surcharge du réseau d'égout.

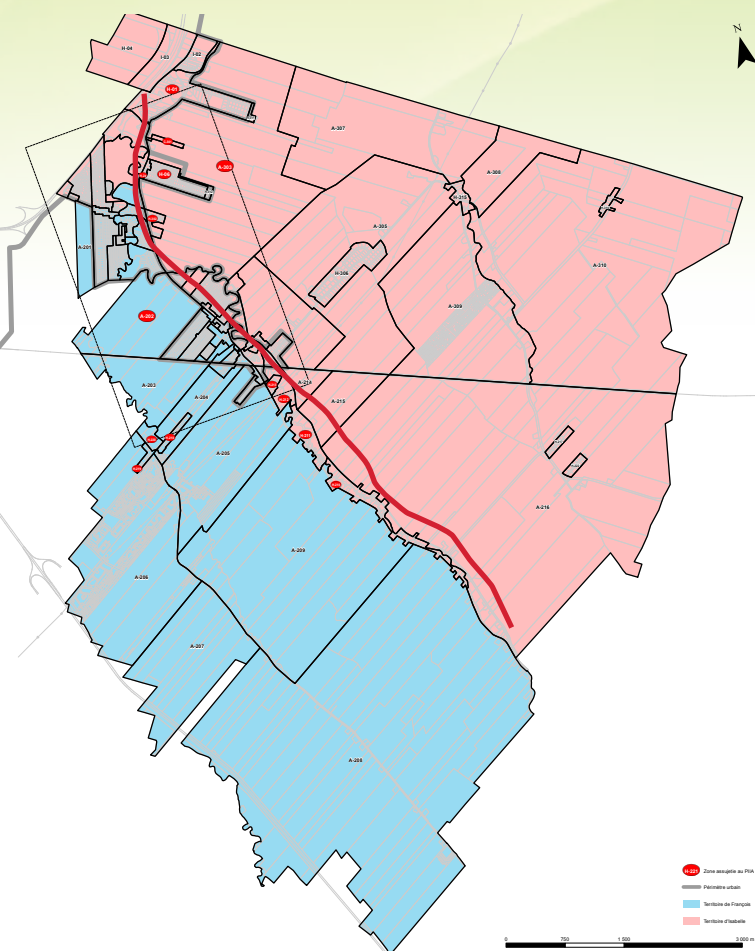
Lors de fortes pluies, le réseau d'égout est très sollicité. Dans ces conditions, le contrôle des eaux pluviales se fait à la source en recourant à des approches de gestion non structurales dont le but ultime est de contrôler le volume de ruissellement et ainsi diminuer les surcharges.

Le baril récupérateur d'eau de pluie devient la solution, car il permet de récupérer l'eau de pluie et ainsi économiser une quantité considérable d'eau potable. L'eau récupérée est utilisée pour des travaux de nettoyage, de jardinage, de compostage et tous autres usages pour lesquels l'eau potable n'est pas requise! De plus, il permet de réduire la surcharge du réseau d'égout dans les périodes de fortes pluies ou la fonte des neiges.

Service de planification et de L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MAINTENANT, UN INSPECTEUR ATTITRÉ À VOTRE SECTEUR

Pour un meilleur suivi des dossiers citoyens, le territoire de la Ville de Saint-Philippe est maintenant divisé en 2 secteurs d'inspection. Chaque secteur est attribué à un inspecteur distinct. Veuillez vous référer à la carte ci-jointe afin d'identifier l'inspecteur de votre secteur. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les contacter, ils sont là pour vous!



Secteur en rose : Isabelle Cormier poste 227

Secteur en bleu : François Daneau poste 238.

— Route Édouard-VII

AMÉNAGEMENT DE TERRAIN - CONSTRUCTION NEUVE

Les espaces de stationnement doivent être pavés au plus tard 6 mois après le parachèvement des travaux du bâtiment principal. Le pavage peut être en béton, en asphalte ou en pavé uni. Pour les nouvelles constructions unifamiliales jumelées, les aires de stationnement font l'objet de normes spécifiques afin de préserver un maximum d'espace vert dans les cours avant. Ces espaces verts doivent être paysagés et gazonnés. Dans le cas de maisons jumelées, un seul arbre est suffisant en cour avant si l'aménagement des terrains avec un seul arbre est accepté par résolution du conseil municipal dans le cadre d'une demande en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #408.

NOUVELLE CONSTRUCTION ACCESSOIRE

Pour toute nouvelle construction accessoire, telles que remise, pergola, patio, balcon, piscine, entre autres, plusieurs normes sont applicables et un permis est requis. Informez-vous auprès de votre inspecteur attitré (voir la carte des secteurs).



VOUS SOUHAITEZ COUPER UN ARBRE

Vous souhaitez abattre votre arbre? Vous croyez qu'il est mort, malade, dangereux ou nuisible? Vous devez vous informer des procédures à suivre au service de planification et de l'aménagement du territoire. Un employé de la ville doit valider les informations et un permis d'abattage d'arbre est nécessaire avant d'en faire la coupe. Ce permis est gratuit.

Service de **SÉCURITÉ INCENDIE**

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

L'utilisation sécuritaire des appareils de cuisson extérieurs

Avec le retour de la belle saison vient l'utilisation des appareils de cuisson extérieurs, tels les barbecues. Peu importe s'ils fonctionnent au charbon de bois, au gaz naturel ou au propane, il importe de respecter certaines règles de sécurité lors de l'utilisation de ces appareils puisque leur usage génère chaque année, des interventions de la part des pompiers.

Voici quelques conseils :

- avant la première utilisation de l'année, vérifiez l'état du tuyau d'alimentation en gaz naturel ou propane. Si celui-ci est fissuré, craqué ou troué, n'utilisez pas l'appareil. Vous pouvez vérifier l'étanchéité des raccords en appliquant une solution savonneuse sur les raccords ou le tuyau. Si des bulles se forment, cela peut indiquer une fuite;
- ne jamais installer un appareil de cuisson portatif à moins de 60 cm d'une porte ou d'une fenêtre;
- si votre appareil est alimenté au charbon de bois, assurez-vous qu'il soit installé sur une surface incombustible;
- les appareils de cuisson alimentés au charbon de bois ou au gaz naturel ou propane doivent être allumés à l'extérieur des bâtiments;
- lors de l'allumage, assurez-vous que le couvercle soit ouvert;
- pour éteindre votre appareil alimenté au gaz naturel ou propane, fermez l'alimentation en gaz avant de fermer les brûleurs;
- ne jamais ranger une bouteille de gaz propane à l'intérieur.

Renseignements : Service de sécurité incendie 450 444-6652



ENTENTE DE PROLONGATION DE SERVICE INCENDIE SAINT-PHILIPPE ET SAINT-MATHIEU

La Ville de Saint-Philippe et la Municipalité de Saint-Mathieu sont fières d'annoncer une prolongation de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie existante depuis 2008.

Cette entente a permis de réviser les termes financiers en tenant compte de la réalité de chacune des municipalités, cette dernière est basée sur le prorata de la population et a été prolongée jusqu'à la fin 2026.

« Cette entente permet aux deux Municipalités de bien répondre aux défis du schéma de couverture de risques et permet une saine administration au bénéfice des contribuables », a souligné madame Lise Martin, mairesse de la Ville de Saint-Philippe.

Considérant que nous avons toujours été satisfaits de la qualité des services offerts par le service de sécurité incendie, il s'avère donc avantageux pour nos deux municipalités de renouveler cette entente pour une période de dix ans. » a ajouté la mairesse de Saint-Mathieu, madame Lise Poissant.



MRC ROUSSILLON

COLLECTE DE SURPLUS DE CARTON LE VENDREDI 7 JUILLET

(la même journée que la collecte des matières recyclables)

Carton seulement

Retirer les sacs et les morceaux de styromousse des boîtes

Placer vos surplus à 60 cm (2pi) de votre bac

Afin de ne pas nuire à la collecte robotisée

Défaire les boîtes

Ne pas les attacher ou les ficeler

Attention aux charges trop lourdes

Placer vos matières en bordure de rue avant 7 h le matin de la collecte

*Il est possible que vos surplus soient ramassés par un camion différent de celui de la collecte régulière dans certains secteurs.



JOIGNEZ LE MOUVEMENT DE LA VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE ET HERBICYCLEZ!

Le gazon n'est pas une ordure!

Pourtant, en période estivale, on estime qu'il occupe le quart du bac de déchets.

Rappel :

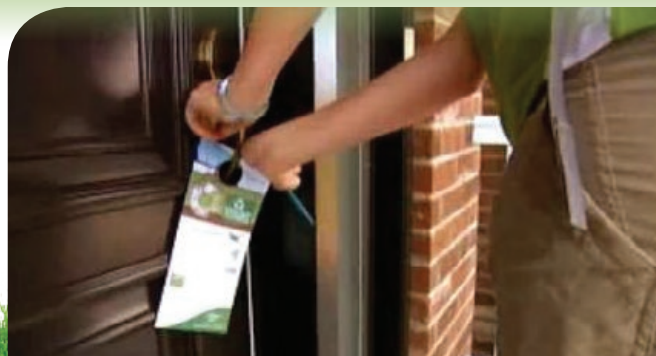
- à la collecte des déchets, seul le contenu du bac roulant sera ramassé;
- un bac rempli de gazon peut devenir rapidement trop lourd et ne sera pas ramassé, il est important de respecter la capacité de charge maximale indiquée par le fabricant, généralement indiquée sur le couvercle du bac.



L'ÉQUIPE VERTE EST DE RETOUR CET ÉTÉ

Elle sillonnera le territoire de la MRC de Roussillon afin de sensibiliser la population sur les différents moyens de réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement.

Profitez de la visite des enviro-conseillers pour poser vos questions!





RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE POLICE ROUSSILLON

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON



CONDUCTEUR, ATTENTION AUX CYCLISTES

La Régie intermunicipale de police Roussillon rappelle l'importance de la courtoisie dans le partage de la route entre conducteurs de véhicule et cyclistes.

Avant de dépasser un cycliste, un conducteur doit s'assurer d'avoir suffisamment d'espace pour ne pas nuire à sa sécurité. Il est recommandé de se déplacer dans la voie de gauche pour lui laisser plus d'espace. La loi permet au conducteur d'un véhicule de franchir une ligne continue (simple ou double) pour dépasser un cycliste, s'il est possible de le faire sans danger. Au moment du dépassement, la distance entre le véhicule et le cycliste doit être

- de 1 m dans une zone de 50 km/h et moins
- de 1,5 m dans une zone de plus de 50 km/h



Pour vous le rappeler, une signalisation à cet effet est visible sur certaines routes plus fréquentées par les cyclistes.

De son côté, le cycliste est tenu de respecter certaines règles afin d'assurer la sécurité des usagers de la route. Entre autres, il est tenu de respecter la signalisation routière, de circuler dans le sens de la circulation et d'accorder la priorité de passage aux véhicules circulant sur la voie dans laquelle ils veulent s'engager. Chaque vélo doit être muni des réflecteurs et équipements prévus par la loi. Pour sa propre sécurité, le cycliste devrait s'habiller de façon visible en tout temps. N'hésitez pas à porter des couleurs voyantes et des bandes réfléchissantes.

Bon partage de la route.

Nomination DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

LUNDI 12 JUIN À 10 H

Conférence de Presse pour l'inauguration du Centre

La population est invitée à venir assister à la conférence de presse qui soulignera l'ouverture officielle du tout nouveau centre communautaire. Le gagnant du concours *Trouvez un nom au centre communautaire*, ainsi que le nom du centre seront divulgués à cette occasion.

**JEUDI 15 JUIN DE 18 H 30 À 20 H 30
RALLYE DÉCOUVERTE**

Venez visiter les locaux et rencontrer les organismes présents en participant au rallye découverte. Votre participation vous rendra éligible au tirage d'un forfait en camp familial de 2 jours au Domaine du lac bleu.

Domaine du
**LAC
BLEU**

LE FORFAIT COMPREND
2 nuits, repas et
animations
(2 adultes, 2 enfants)



LOCATION DE SALLES

Vous devez organiser une célébration, un anniversaire, un mariage ou une réunion? La Ville de Saint-Philippe met à la disposition de ses citoyens des salles pour fins de location.

Pour toute information, communiquez avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 450 659-7701 poste 258, ou consultez le site internet de la ville au www.ville.saintphilippe.quebec/html/loisirs/htm